

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 novembre 2022

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11	
- en exercice :	10	
- qui ont pris part à la séance :	07	
- votants	10 (dont 3 pouvoirs)	
Date de convocation : 28/10/2022		Date d'affichage : 28/10/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le trois novembre deux mil vingt-deux à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte - PERRIN Marie-Josèphe
 Mrs BRACHET Florian - COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent

Absents excusés : Mr ALINS Franck – pouvoir donné à Mr BRACHET Florian
 Mr CHARPENEL Aurélien – pouvoir donné à Mr CHARPENEL Jean-Bernard
 Mr VERNERET Jacques – pouvoir donné à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE D'ANIMATIONS
TARIFS DE LOCATIONS au 1^{er} janvier 2023

Le Conseil Municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants **DECIDE DE NE PAS MODIFIER** les tarifs pour 2023 :

UTILISATEURS	PERIODES	TARIFS 2022	TARIFS 2023
- Résidents	week-end	450 €	450 €
	week end <u>avec salle d'associations</u>	500 €	500 €
	la journée en semaine	300 €	300 €
	Salle associations <u>la journée si grande salle non louée et hors office</u>	100 €	100 €
- Extérieurs	week-end	1 200 €	1 200 €
	week-end <u>avec salle d'associations</u>	1 250 €	1 250 €
	la journée en semaine	500 €	500 €
- Caution		750 €	750 €
- Caution pour clés		35 €	35 €
- Associations Portoises + RPI	1 ^{ère} utilisation	Gratuit	Gratuit
	2 ^{ème} utilisation	Gratuit	Gratuit
	à partir de la 3 ^{ème} utilisation	200 €	200 €
- Chauffage		Compris	Compris

La présente délibération annule et remplace celle du 09 décembre 2021.

Et ont les membres présents signé au registre
 AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
 Jean-Bernard CHARPENEL

